

L'honorable Joyce Fairbairn: Honorables sénateurs, on a fait selon moi, un oubli manifeste. Il y a un autre de nos collègues qui a été élu pour la première fois à cette époque-là également, et il s'agit d'un très loyal Albertain qui fait notre orgueil, en Alberta, le sénateur Bud Olson.

Des voix: Bravo!

L'honorable Joseph-Philippe Guay: Honorables sénateurs, nous sommes fiers de tous les membres de notre Chambre, qu'ils célèbrent leur anniversaire de naissance, un anniversaire ou le nombre d'années qu'ils ont passées à la Chambre des communes et au Sénat. Cependant, je pense que nous serions impardonnables aujourd'hui de ne pas mentionner le fait que le sénateur Denis a été élu pour la première fois en 1935 et qu'il siège dans cette enceinte depuis 1963.

Le sénateur Argue: Le doyen du Canada.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, le mythe est si fort, que j'en étais venu à croire que seuls des conservateurs avaient été élus au sein de ce premier Parlement Diefenbaker. Or, il se trouve qu'il s'agissait d'un gouvernement minoritaire et que ce n'est que l'année suivante, en 1958, que M. Diefenbaker a balayé l'Ouest.

Le sénateur Hastings: Nous avons subi une déculottée.

Le sénateur Murray: Je remercie le sénateur Fairbairn de nous signaler que le sénateur Bud Olson a été élu en même temps qu'un certain nombre d'autres députés créditistes de l'ouest du pays lors de ces élections de 1957. Il s'est éloigné, sauf erreur, brièvement du Parlement. En effet, il a été défait en 1958. Il a été réélu en 1962, et il est demeuré à la Chambre des communes jusqu'en 1972. Sa carrière est vraiment remarquable. Il était un expert en matière de Règlement à la Chambre des communes et depuis son arrivée au Sénat, il est devenu une sommité dans pratiquement tous les domaines.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Murray: Je lui souhaite bien du bonheur et une carrière encore bien remplie.

PROJET DE LOI SUR LE RÉEXAMEN DE L'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE (PENSION)

1^{re} LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du projet de loi C-50 concernant la prise en compte de la pension pour la détermination de l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage et tendant à modifier la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

(Le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat, je propose que la deuxième lecture du projet de loi C-50 soit inscrite à l'ordre du jour pour plus tard aujourd'hui.

[Le sénateur MacEachen.]

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, j'ai parlé au sénateur Phillips de la manière dont nous pourrions traiter de ce projet de loi. Je n'ai pas d'objection à ce que nous en traitions plus tard aujourd'hui mais s'il arrivait, comme prévu, qu'il y ait un vote sur la création d'un comité plénier sur l'Accord du lac Meech, ma permission doit être conditionnelle à ce que le vote soit tenu avant le débat sur le projet de loi C-50.

Le sénateur Phillips: Je vais m'efforcer de faire une proposition aussi coercitive que celle du sénateur Frith en lui proposant que nous tenions le vote dans le salon Maple Leaf à l'aéroport.

Le sénateur Frith: Pourquoi ne tenez-vous pas votre vote là-bas pendant que nous tiendrons le nôtre ici?

Le sénateur MacEachen: Voilà qui est bien dit.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée?

Le sénateur Frith: A cette condition. Je crois que dans l'ordre du jour le projet de loi C-50 précède le vote sur la création d'un comité plénier parce que les projets de loi ont normalement priorité. Toutefois, puisque la permission est nécessaire dans ce cas, elle sera accordée à la condition que le vote sur le comité plénier passe avant.

Sans modifier l'ordre du jour, je souhaite pouvoir dire que je ne donne pas la permission d'étudier le projet de loi lorsqu'il sera appelé. Je serai tout à fait disposé de l'étudier immédiatement après que nous aurons examiné la question portant sur la constitution.

Son Honneur le Président: Cette condition convient-elle au sénateur Phillips?

Le sénateur Phillips: Oui.

Son Honneur le Président: Le sénateur Phillips, appuyé par l'honorable sénateur Kelly, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 44(1)f) du Règlement, propose que la deuxième lecture du projet de loi C-50 soit inscrite à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Le sénateur Frith: Plus tard aujourd'hui, selon la condition dont j'ai fait mention.

Son Honneur le Président: Le sénateur Phillips a accepté la condition.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et la 2^e lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour d'aujourd'hui.)

PROJET DE LOI SUR LE PROGRAMME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT À L'EXPLORATION ET À LA MISE EN VALEUR

1^{re} LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du projet de loi C-59, établissant un programme de subvention en vue de la recherche et à la